



CONCESSIONS ARRIVANT A EXPIRATION

et devant être renouvelées sous peine d'être reprises par la commune

Les concessionnaires ou l'un de leurs ayants-droits sont invités à se présenter au service des affaires funéraires de la mairie dans les délais indiqués ci-dessous afin de renouveler leur concession :

Famille	durée de la concession	date du contrat	n° de concession	date d'échéance de la concession	renouvellement devant être fait avant le :
PELLE / TOURMEAU	CENT ANS	09/04/1925	E111	08/04/2025	08/04/2027
PELLE / FOURRE	CENT ANS	09/04/2025	E112	08/04/2025	08/04/2027
LISCOT / BOUE	CINQUANTE ANS	08/09/1975	E131	07/09/2025	07/09/2027
PLEVERT / DANIEL	CINQUANTE ANS	09/05/1975	A488	08/05/2025	08/05/2027
POTEL / TOURMEAU	CINQUANTE ANS	29/09/1975	A509	28/09/2025	28/09/2027
BOUCHET / MIAUT	TRENTE ANS	18/04/1995	A824	17/04/2025	17/04/2027
DENECHOU / NERON	CINQUANTE ANS	18/04/1975	B538	17/04/2025	17/04/2027

A défaut de renouvellement, le terrain concédé fera retour à la commune qui procédera à l'exhumation administrative des défunts.

Personne à contacter en mairie :

Elodie ROHART

demarches-administratives@savonnieres.fr - 02 47 43 53 63